

Membres en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants: 11  
Pour: 11  
Contre: 0  
Abstentions: 0

\*\*\*\*\*  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 18/10/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane BERGE*

**Présents :** Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Stéphane FABRY, Laurie FERRIES, Serge GARCIA, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Aubry PINATON, Mickaële REIS

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Loïc ABENIA, Sandrine ESTEBE, Franquelim FERREIRA

**Secrétaire de séance:** Simone BIELLE

**Objet :** Délibération portant signature de l'arrêté entretien des trottoirs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de prendre un arrêté concernant l'entretien des trottoirs.

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2212-28 1° du Code Général des collectivités territoriales.

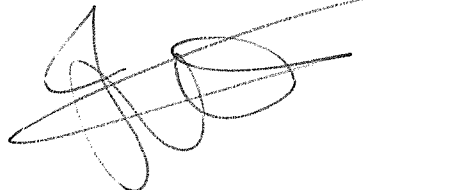
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L253-7

Oui l'exposé, le Conseil Municipal donne autorisation à Madame le Maire de procéder à la signature de l'arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire  
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance  
Simone BIELLE

